

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 99.111

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

8 NOVEMBRE 1999

DATE D'AFFICHAGE

8 NOVEMBRE 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. COASSIN représenté par M. CANDAU
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN
M. BENOIT représenté par M. GAVEN

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX SCOLAIRES 1ER DEGRE - PROGRAMME DES TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 15 juillet 1999, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé le détail des opérations susceptibles d'être réalisées au cours de l'année 2000 dans les locaux scolaires du premier degré de la Ville de ROYAN.

A cet effet, les Services Techniques ont établi un programme de travaux pour un montant de 952.000 Frs TTC, réparti comme suit :

I - TRAVAUX DE SECURITE

Ecole Jules Ferry Primaire

- travaux sur bâtiment central suivant demande de la commission de sécurité

25.000 Frs

Tous Groupes Scolaires

- Provision pour mise aux normes des jeux de cours (revêtement et protection)

200.000

Frs

SOUS TOTAL Travaux de sécurité

225.000

Frs

II - TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS

La Clairière Maternelle

- réfection de couverture

100.000 Frs

Ecole Maine Geoffroy Elémentaire

- réfection de couverture

40.000 Frs

Ecole l'YEUSE Maternelle

- réfection d'étanchéité

40.000 Frs

SOUS TOTAL Travaux de

réparations

grosses

180.000 Frs

III - TRAVAUX D'AMELIORATION :

<i>La Clairière maternelle</i>	
- traitement du réfectoire et salle de jeux	95.000 Frs
 <i>La Clairière Elémentaire</i>	
- mobilier de rangement	
7.000 Frs	
 <i>Louis Bouchet maternelle</i>	
- traitement du réfectoire (phonique et éclairage)	40.000 Frs
 <i>Ecole Jules Ferry Maternelle</i>	
- traitement du réfectoire (phonique et éclairage)	70.000
Frs	
 <i>Ecole Jules Ferry Elémentaire</i>	
- traitement du réfectoire (phonique et éclairage)	80.000
Frs	
 <i>Ecole l'Yeuse Maternelle</i>	
- traitement du réfectoire (phonique et éclairage)	45.000
Frs	
 <i>Ecole Maine Geoffroy Maternelle</i>	
- traitement du réfectoire (phonique et éclairage)	50.000
Frs	
 <i>Ecole Maine Geoffroy Elémentaire</i>	
- traitement du réfectoire (phonique et éclairage)	50.000
Frs	
 <i>Tous Groupes Scolaires</i>	
- provision pour rideaux à répartir suivant besoins	50.000 Frs
- provision pour corbeilles et banc suivant besoins	60.000 Frs

<i>SOUS TOTAL Travaux d'amélioration</i>	547.000
Frs	

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le programme énuméré ci-dessus et de solliciter le Conseil Général pour l'obtention des subventions correspondantes au taux le plus élevé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 15 juillet 1999

- VU l'avis favorable émis par la Commission des Affaires
Scolaires réunie le 29 octobre 1999

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser dans les locaux
scolaires du premier degré pour un montant de 952.000 Francs TTC

- de solliciter du Conseil Général les subventions correspondantes au
taux le plus élevé pour la réalisation du programme 2000

- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre
du budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 novembre 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS